

de la location et le cultivateur ne retire pas un sou de plus que s'il cultivait les terres arides pour lesquelles il ne paye pas de loyer.

La marge de la culture est du reste déterminée par la population. Notre population est relativement éparsée, mais elle s'accroît rapidement. Depuis le commencement du siècle, la population de ce continent qui était de 5,000,000 d'âmes s'est élevée à 70,000,000 environ. Notre population double tous les 25 ans.

Avec la génération prochaine, alors que la population du continent sera de 150,000,000, la culture ne sera-t-elle pas inévitablement encombrée et ne faudra-t-il pas se rabattre sur les mauvaises terres? Et les salaires ne se ressentiront-ils pas inévitablement de cet encombrement? Ils doivent diminuer, car il n'est pas plus possible de les maintenir au-dessus du produit des mauvaises terres, qu'il n'est possible de faire monter l'eau au dessus de son niveau.

Nous n'hésitons pas à vous signaler ces faits comme étant incomparablement les facteurs les plus importants pour fixer la condition sociale de l'ouvrier.

Tant que la population était éparsée, que le terrain inoccupé était abondant, les propriétaires n'avaient que peu de moyens de s'approprier le produit du travailleur, les loyers des terres étaient bas. Ces moyens augmentent à mesure que la population augmente, et le travail doit rapporter davantage. Avec chaque augmentation de population, qu'elle vienne de l'accroissement naturel ou de l'immigration, les charges du travailleur augmentent. C'est une dette croissante, une charge qui augmente, dont aucune somme d'intelligence ni d'épargne ne peut nous délivrer. C'est une hypothèque éternelle, qui voue une catégorie de citoyens à un travail et une misère perpétuels. Est-il un génie assez grand pour trouver un mécanisme assez pratique, pour organiser le travail avec assez de sagesse, pour exercer assez d'intelligence, pour combiner avec assez de prévoyance, afin de faire disparaître cette lourde et interminable obligation? Il n'y a qu'un remède.

Tous ces faits conduisent à cette conclusion unique: l'application des rentes foncières aux besoins publics, par la perception d'une simple taxe foncière et l'abolition de toutes les autres.

Pour produire un vêtement, il faut le concours d'une légion d'ouvriers depuis le planteur de coton jusqu'à la fille de comptoir dans le magasin. La justice et nos lois veulent que la valeur de ce vêtement appartienne à chacun de ceux qui ont coopéré à la confection de ce vêtement, son transport ou son échange.

Pour donner à un acre de terre, une valeur d'un demi-million au centre de Toronto, il faut la présence combinée d'une centaine de mille personnes. La justice ne veut-elle pas, et la loi ne devrait-elle pas exiger, que cette valeur de la propriété foncière appartienne à ceux qui sont causes de l'augmentation?

Que cette valeur continue à être accaparée, ainsi que cela se pratique aujourd'hui et la dégradation perpétuelle du travail devient inévitable. Nous nous bornons à demander que l'augmentation de valeur produite par la communauté appartienne à celle-ci dans l'intérêt commun et que l'individu n'obtienne que cette partie qu'il a produite lui-même, moins ce qu'il aurait dû abandonner pour son augmentation de loyer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De combien de membres se compose votre société? R.—Nous avons organisé notre société il y a quelques mois à peine et nous sommes je crois, quarante ou cinquante membres.

Q.—Avez-vous quelques sections? R.—Il existe des sections, mais nous ne nous sommes pas encore mis en communication avec elles. Le mouvement est relativement nouveau, et il me serait impossible de dire quel développement il a pris.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre société est-elle indépendante ou est-elle affiliée à une société centrale? R.—Nous sommes indépendants, ne recevant ni charte ni règlements, ni rien de